

Membres en exercice	11
Présents	11
Représentés	0
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

COMMUNE DE MARVAL**Haute-Vienne**

Séance du Conseil Municipal du
3 juillet 2026

Délibération n° 45/2026

Portant sur le rapport définitif de la Chambre
Régionale des Comptes sur la gestion de la
Communauté de Communes Ouest Limousin pour
les 2020-2024

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 3 juillet 2026 à 20h, selon convocation en date du 26 juin 2026, sous la présidence de Régis de SOLMS, Maire, Adrien COUSSY étant secrétaire de séance.

Présents : Fabienne AUDIBERT - Dominique BERTRAND - Adrien COUSSY - Régis de SOLMS - Jacques FAURIOT - Pierre FERLAND - Anne Louise LAURENT - Marie LINET - Kévin NYLAND - Vicky PRÉCIGOUT - Édith LÉGER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Ouest Limousin est soumise à un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes dévolue par l'article L.211-1 du code des juridictions financières. La Chambre a adressé un rapport d'observations définitives et lecture est faite de ce rapport.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Juridictions Financières et notamment son article L.243-6 ;

CONSIDÉRANT que la Chambre Régionale des Comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Ouest Limousin pour les exercices 2020 et suivants ;

CONSIDÉRANT que le rapport d'observations définitives a été délibéré le 8 juin 2026 en conseil communautaire ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Régis de SOLMS, Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine, transmises à la Communauté de Communes Ouest Limousin, et ayant donné lieu à la tenue d'un débat.

Adrien COUSSY
Secrétaire de séance



Fait à MARVAL, le 3 juillet 2026
Régis de SOLMS,
Maire

